

Mardi 29
mars
2022

Les Moments 
CLE
DU GOLFE À LA RIA

BIEN GÉRER LES EAUX PLUVIALES URBAINES

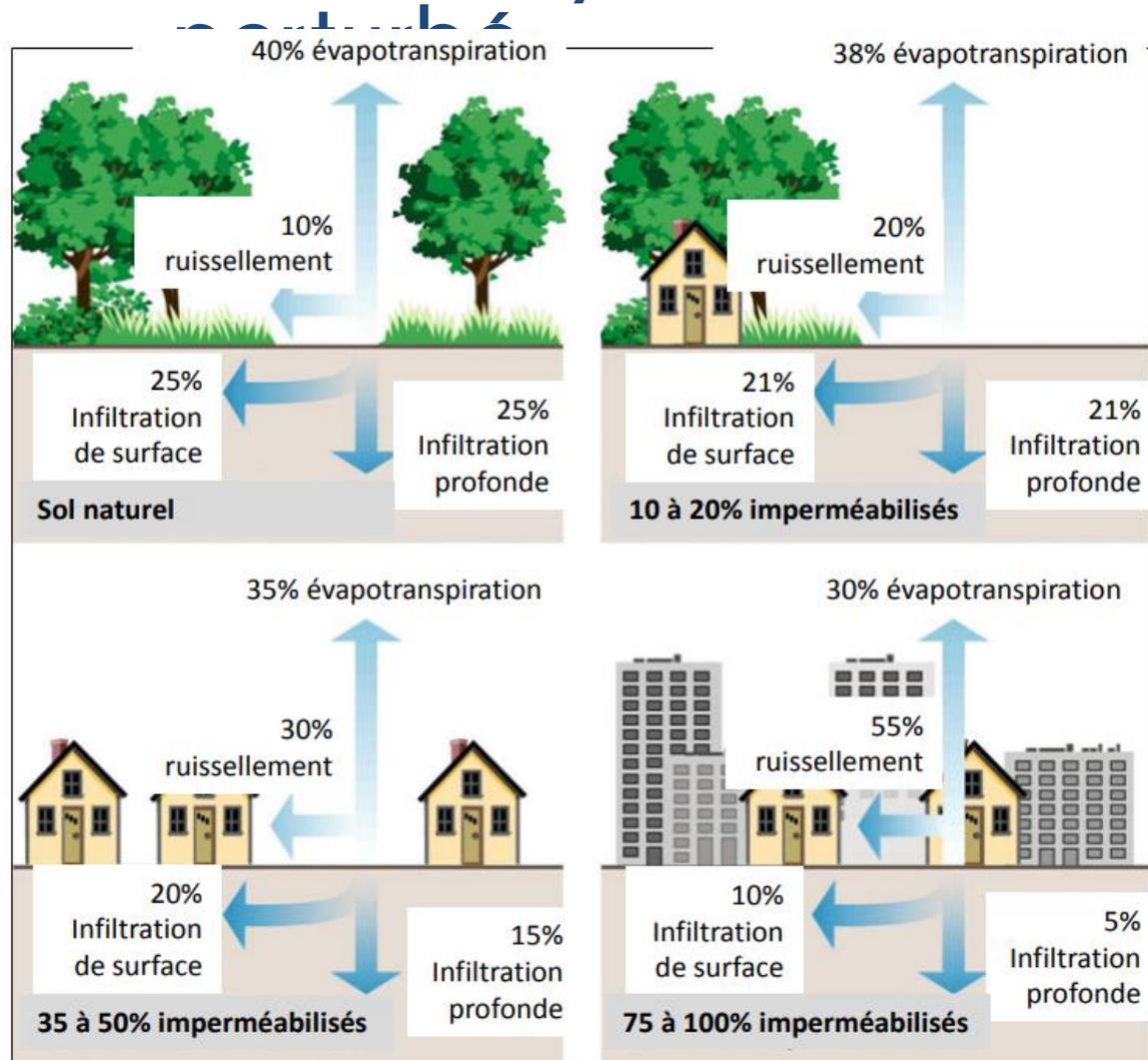
-  de la planification de l'urbanisation à la réalisation des ouvrages

 **SAGE**
Golfe du Morbihan & Ria d'Étel

PARTENAIRES FINANCIERS



Des surfaces imperméabilisées de plus en plus importantes et un cycle de l'eau



Chiffres SI sur SAGE :

Conséquences :
Ruissellement ↗
Infiltration ↘

D'après une figure extraite de :
http://sustwatergmt.wikia.com/wiki/Rain_Garden_Design_and_Construction.

La règle d'or

GERER L'EAU OU ELLE TOMBE

Pourquoi?

- Pour limiter les phénomènes de débordements de réseaux et d'inondations
- Pour permettre de restituer l'eau au moment où on (la nature et l'Homme) a besoin
- Pour limiter la pollution des eaux
- Pour améliorer la qualité de vie 'en ville' : infrastructures naturelles = cadre paysager agréable + îlot de fraîcheur
- Pour limiter les coûts liés au réseau pluvial (investissement et fonctionnement)

GERER L'EAU OU ELLE TOMBE

Comment ?

- En imposant des règles dans les documents d'urbanisme : gestion à la parcelle et gestion alternative à l'échelle du projet
- En mettant en place une gestion alternative dans les nouveaux aménagements
- En déconnectant les eaux pluviales du réseau et en désimperméabilisant la ville

Objectifs

- Pas de création de nouveau réseau d'eau pluviale
- Pas de nouveau branchement au réseau d'eau pluviale
- Remplacer les réseaux d'eau pluviale par des solutions naturelles

Réfléchir en amont
des projets pour faire
de la gestion des eaux
pluviales un atout

GERER L'EAU OU ELLE TOMBE

Exemples

ESPACES VERTS EN CREUX



Espaces verts en creux : lieux de jeux et de vie par temps sec.

AMÉNAGEMENTS VÉGÉTALISÉS



Aménagements végétalisés délimitant différents espaces : voie piétonne, voie de circulation, places de parking.

PARVIS VÉGÉTALISÉ



Parvis de l'Hôtel de Ville partiellement désimperméabilisé en créant des espaces végétalisés.

TOIT VÉGÉTALISÉ D'UNE ENTREPRISE



Double objectif pour cet aménagement : régulation thermique et intégration paysagère offrant un cadre de travail valorisant.

NOUE DE CIRCULATION



Noue latérale avec bordure intermittente séparant la voie de circulation et piste cyclable.

PARKING VÉGÉTALISÉ



Parking végétalisé conçu en fonction de la fréquentation du site et structurant les différentes places.

Que demande le SAGE?

Orientation H5 : Poursuivre la gestion intégrée des eaux pluviales pour limiter les transferts vers les zones à enjeux

- **Disposition H5-1** : Améliorer la gestion des eaux pluviales dans les zones urbanisées
- **Disposition H5-2** : Intégrer la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme
- **Disposition H5-3** : Réaliser et finaliser les schémas directeurs d'assainissement pluvial

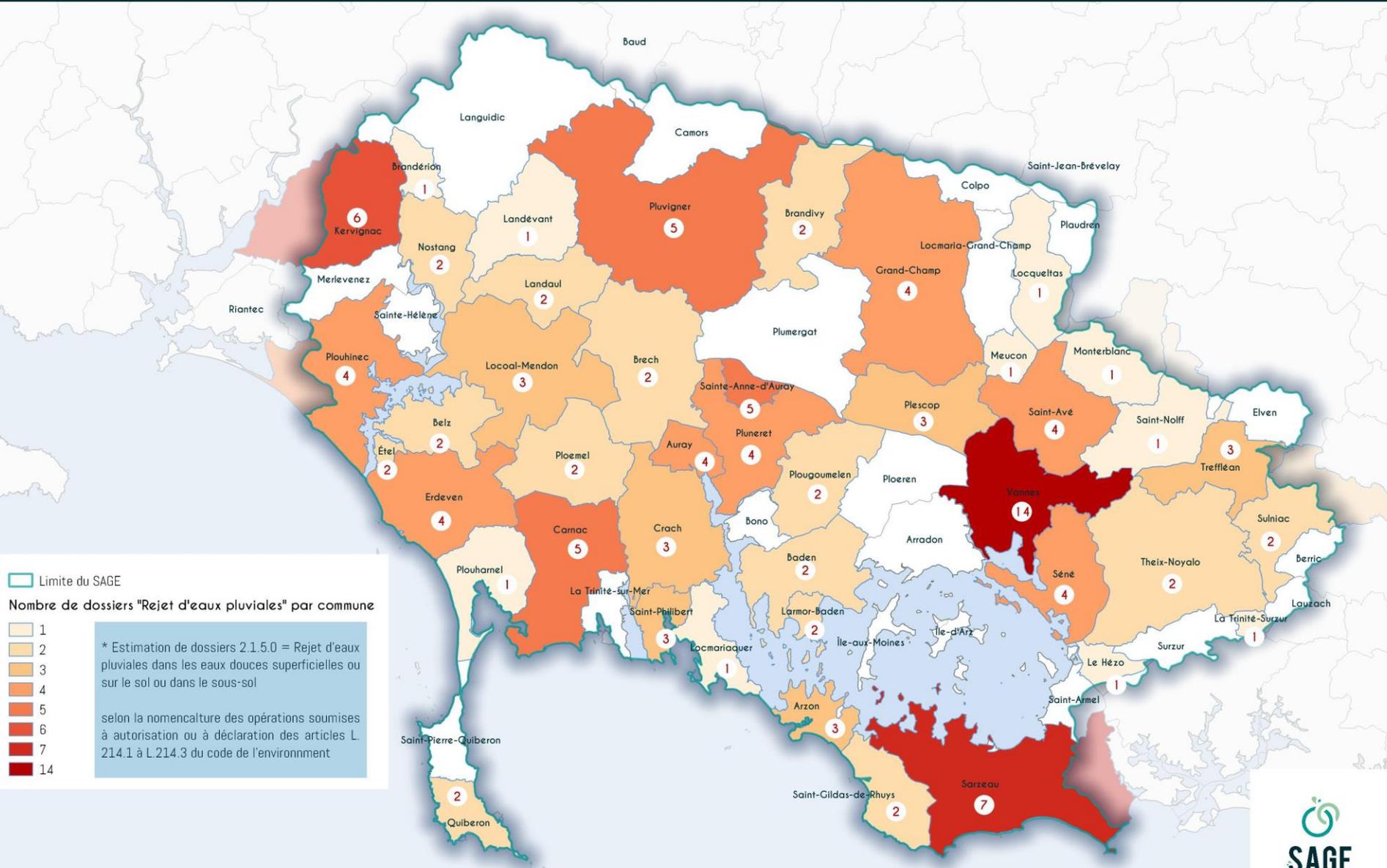
Rappel réglementaire : loi sur l'eau

Tout rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la **surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet**, étant :

- Comprise entre 1 et 20 ha est soumis à **déclaration**
- Supérieure ou = à 20 ha est soumis à **autorisation**

Depuis 2016, ≈130 dossiers déposés sur le territoire du SAGE

Essentiellement pour des créations de lotissement, créations/requalifications de ZAC, voiries ou parkings





LORIENT
AGGLOMÉRATION

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

 Limite du SAGE

Compétence communale

 Compétence communale

Compétence EPCI

 GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION

 LORIENT AGGLOMÉRATION



Pour être informé des **actualités** générales et locales dans le domaine **de l'eau** et des milieux aquatiques, suivez nous sur notre

[Page Facebook](#)

